

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales



Le 18 juin 2020

### TABLE DES MATIÈRES

#### HÔPITAUX

M. G. Arseneault

L'hon. M. Flemming

M. G. Arseneault

L'hon. M. Flemming

M. LePage

L'hon. M. Flemming

#### DÉCHARGES

M. D. Landry

L'hon. M. Carr

#### SANTÉ MENTALE

M. McKee

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

M. McKee

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

#### PALAIS DE JUSTICE

M<sup>me</sup> Thériault

L'hon. M<sup>me</sup> Anderson-Mason

#### HABITATION

M<sup>me</sup> Rogers

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

### RECRUTEMENT

M. Austin

L'hon. M. Steeves

M. Austin

L'hon. M. Holder

### PEUPLES AUTOCHTONES

M. K. Arseneau

L'hon. M. Stewart

### COMMUNICATIONS

M. K. Arseneau

L'hon. M. Higgs

L'hon. M. Higgs

### POURVOYEURS

M. Harvey

L'hon. M. Holland

### NORD DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Kenny

L'hon. M<sup>me</sup> Anderson-Mason

### RECRUTEMENT

M. Bourque

L'hon. M. Holder

M. Bourque

L'hon. M. Holder

### GARDERIES

M. C. Chiasson

L'hon. M. Cardy

[Original]

### HÔPITAUX

**M. G. Arseneault** (Campbellton-Dalhousie, leader parlementaire de l'opposition, L) : Merci, Monsieur le président. Je veux commencer en remerciant tous les travailleurs et travailleuses de la santé dans la province pour le travail qu'ils ont accompli durant cette pandémie. Je tiens aussi à remercier tout particulièrement les travailleurs et travailleuses de la santé de la zone 5.

[Traduction]

Monsieur le président, nous savons tous qu'il y a une pandémie à l'heure actuelle, et l'objectif principal en temps de pandémie est de gérer le système de soins de santé pour qu'il ne soit pas submergé de cas et de faire en sorte que les gens du Nouveau-Brunswick puissent compter sur ce système.

Je demande à tous les parlementaires de réfléchir sérieusement et de faire un examen de conscience. La salle des urgences de l'Hôpital régional de Campbellton est fermée. Imaginez que c'est votre urgence. Imaginez que c'est la vôtre. En ce moment, d'importants défis se posent à nous à cet endroit, et je demande au premier ministre s'il interviendra et s'il s'engagera à rouvrir complètement l'urgence en déployant les ressources de son gouvernement pour l'appuyer à cet égard. Merci.

**L'hon. M. Flemming** (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je vous remercie de la question. Comme le député d'en face le sait bien, il y a une éclosion de COVID-19 dans la région en question. On lutte contre l'éclosion dans toute la mesure des moyens du personnel, que ce soit du personnel médical ou autre. Le député d'en face avait bien raison de féliciter les gens en question pour l'excellent travail qu'ils accomplissent, car c'est ce qu'il convenait de faire. Toutefois, la pandémie constitue une situation exceptionnelle. Il faut mobiliser et utiliser toutes les ressources du gouvernement pour lutter contre la pandémie et s'occuper des patients. Je suis convaincu que le Réseau de santé Vitalité et les gens de la région font de leur mieux à cet égard.

Le député sait aussi très bien qu'il y avait des pénuries de personnel à cet endroit même avant la pandémie, ce qui se traduisait à l'occasion par la fermeture de l'urgence, et la situation actuelle n'a fait qu'exacerber le tout. Nous ferons tout en notre pouvoir pour que les choses reviennent...

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

**M. G. Arseneault** (Campbellton-Dalhousie, leader parlementaire de l'opposition, L) : Monsieur le président, peu importe ce que le ministre dit, le tout n'est que logique. Écoutez, une pandémie est en cours. Votre hôpital n'a pas de salle d'urgence, car elle a été fermée. Ne seriez-vous pas d'avis que le système de santé devrait veiller à ce qu'elle soit ouverte? Voilà de quoi il retourne. Les gens dépendent du système de santé. Dans cette région, du personnel travaille en ce moment dans des conditions difficiles. De l'équipement de protection additionnel lui est refusé. Le masque N95 n'est pas mis à sa disposition. Il y a un manque de dépistage lorsque les travailleurs arrivent à l'hôpital.

Plus tôt cette semaine, si vous étiez présent lors de la période des questions, le premier ministre a déclaré qu'il tenait « à représenter tous les gens de la province de façon juste et équitable partout dans la province ». Il a aussi fait la distinction entre les paroles et les mesures concrètes. Le premier ministre respectera-t-il sa parole et prendra-t-il personnellement des mesures au nom des gens de la zone 5, lesquels veulent avoir pleinement accès à leur hôpital? Défendra-t-il les gens du Restigouche? Il en est responsable au titre de son mandat. Prendra-t-il l'initiative et ouvrira-t-il...

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

**L'hon. M. Flemming** (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Merci, Monsieur le président. Je comprends très bien les préoccupations du député d'en face. Il doit toutefois comprendre que la lutte contre une pandémie, comme l'a dit son chef de parti, est une question dont il appartient aux médecins et aux experts de s'occuper. Si ces médecins et ces experts sont d'avis que la décision a été prise dans l'intérêt de la sécurité des gens de Campbellton qui se rendent à l'urgence pour une raison ou pour une autre... Si la sécurité des gens est en danger ou doit être accrue ou la situation donne lieu à des complications, il faut alors suivre cet avis.

L'autre observation qu'a faite le député d'en face dans le préambule de sa question portait sur le fait que l'on refuserait de fournir de l'équipement de protection individuelle ou du matériel du genre. Je peux vous assurer, pour ce qui est du gouvernement actuel, que toutes les ressources du gouvernement sont mises à la disposition du Réseau de santé Vitalité et de tous les gens oeuvrant au sein de celui-ci. Le gouvernement fournit notamment une quantité illimitée d'équipement de protection individuelle et fournit une formation à cet égard. Si ce n'est pas le cas, faites-le-moi savoir et j'examinerai la question. Je le ferai certainement.

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

**M. LePage** (Restigouche-Ouest, L) : Incroyable. Le gouvernement doit protéger nos travailleurs de la santé, en particulier ceux des unités de la COVID-19. Ce sont eux qui peuvent soigner les malades et protéger nos collectivités. Pour l'instant, les travailleurs de

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

la santé de Campbellton doivent être rassurés et ils doivent avoir l'équipement qui leur est nécessaire. Nos médecins et nos travailleurs de la santé demandent un respirateur N95 par personne et par quart de 12 heures.

Le Réseau de santé Vitalité ne veut rien entendre. Le réseau préfère suivre le guide du Centers for Disease Control and Prevention qui stipule que — écoutez bien, Monsieur le ministre —, en période de pénurie

[Traduction]

— en période de pénurie —,

[Original]

seuls les membres du personnel de la santé qui travaillent dans un champ stérile ou qui peuvent être exposés à des vitesses élevées peuvent avoir les masques.

Étant donné que le ministre de la Santé, la médecin-hygiéniste en chef et le président-directeur général de Vitalité ont déclaré publiquement que le Nouveau-Brunswick ne manquait pas d'équipement, le premier ministre et le ministre vont-ils donner les équipements qui sont nécessaires?

[Traduction]

**L'hon. M. Flemming** (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Permettez-moi de vous dire que le gouvernement fera le nécessaire, et cela ne fait aucun doute. Il ne fait aucun doute que le gouvernement fait le nécessaire. Nous avons commandé d'énormes quantités d'équipements de protection individuelle (EPI). Lorsque la pandémie s'est déclarée, des préoccupations ont été soulevées relativement au taux d'épuisement des stocks, soit à l'éventualité d'un rythme trop rapide d'utilisation des EPI, et des quantités importantes ont été commandées. Tous les hôpitaux disposent maintenant de stocks de ce genre pour 24 semaines. Je me renseignerai à cet égard pour vous. Le fait de suggérer ou de prétendre qu'il en soit autrement doit être pris au sérieux, et je prendrai effectivement la situation au sérieux. Je vais bel et bien examiner la question.

Je peux vous assurer que le gouvernement actuel vise à fournir en temps opportun au Réseau de santé Vitalité, au Programme extra-mural, aux médecins et à toutes les personnes concernées les ressources illimitées du gouvernement et tout ce qui leur est nécessaire. Rien n'a changé à cet égard. Je vais bel et bien examiner la question.

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé.

[Original]

### DÉCHARGES

**M. D. Landry** (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Monsieur le président, ma question, aujourd'hui, s'adresse au ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Comme nous le savons tous, dans la région d'Allardville, il y a le site d'enfouissement à Red Pine. Les gens de la région commencent à être très, très, très inquiets de ce qui s'y passe.

J'aimerais savoir si le ministre pourrait nous donner une mise à jour de ce qui se passe sur le site, étant donné qu'il y a un conflit entre les employés de la section locale 4193 du Syndicat canadien de la fonction publique et la Commission de services régionaux Chaleur. Les gens ne savent pas ce qui se passe. Ils ne savent pas si la rivière est en danger ou si notre air est en danger, car il y a quand même du méthane qui s'échappe de ce site d'enfouissement. Le ministre pourrait-il nous donner une mise à jour en ce qui a trait à ce qui se passe sur ce site d'enfouissement?

[Traduction]

**L'hon. M. Carr** (New Maryland-Sunbury, ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux, PC) : Monsieur le président, je suis très reconnaissant au député et chef de l'opposition de sa question. Sa question montre effectivement qu'il se préoccupe des gens et du site d'enfouissement dans sa région. Le député tient à ce que de telles préoccupations soient exprimées ici. Il avait des questions la semaine dernière pour le ministre du Travail au sujet de la main-d'oeuvre. Le député en a parlé bien évidemment avec le ministre du Travail, et ce dernier a expliqué en détail la situation.

Je me suis penché de nouveau sur la question et j'ai demandé à mon personnel si nous pouvions examiner de plus près les enjeux environnementaux au site afin que tout soit analysé de façon appropriée, comme le député l'a souligné. Je ferai le point sur la situation, Monsieur. Je vous suis reconnaissant de votre question. Continuez de soulever des questions de la plus haute importance à l'Assemblée législative.

### SANTÉ MENTALE

**M. McKee** (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, l'une des questions qui ont été soulevées dans la foulée des décès tragiques de deux Autochtones au Nouveau-Brunswick est celle de savoir si nos premiers intervenants sont bien outillés pour traiter avec des gens ayant des problèmes de santé mentale. Certains avancent que nous en demandons peut-

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

être trop à nos agents de police. Même des travailleurs sociaux se sont exprimés plus tôt cette semaine pour dire qu'ils étaient prêts à aider.

Je sais que nous avons au Nouveau-Brunswick des unités mobiles d'intervention en cas de crise. Voici la question que je pose au ministre de la Santé : Ces unités sont-elles disponibles pour intervenir en tout temps en cas de crise et non pas seulement pendant les heures annoncées, c'est-à-dire de midi à 20 h? En outre, les unités se trouvent-elles dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick, y compris à Edmundston et à Sunny Corner, et sont-elles intégrées à nos services de police? Merci, Monsieur le président.

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Merci, Monsieur le président. Je suis très reconnaissante de la question du député dans les tribunes. Les récentes tragédies ont eu une énorme incidence sur les communautés autochtones et la province. Pour remédier à la situation, nous devons comprendre à quel point la santé mentale constitue un facteur important dans la façon dont nous nous occupons du public.

Monsieur le président, nous avons pris l'initiative de commencer à jumeler des agents de police et des professionnels de la santé mentale afin d'essayer d'améliorer les résultats. Selon moi, la mesure en question sera appliquée, puis mise en oeuvre dans l'ensemble de la province. Il faudra apporter certains ajustements et fournir de la formation, mais, selon moi, un tel travail d'équipe améliorera les capacités non seulement des travailleurs sociaux et des professionnels de la santé mentale, mais aussi de nos agents de police. Monsieur le président, nous prévoyons effectivement que l'initiative sera étendue. Nous devons voir les chiffres. L'UNB surveille les données provenant de Saint John, et nous continuerons à nous battre pour la cause en question.

**M. McKee** (Moncton-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Un rapport publié en 2009, lequel s'intitule *Vers l'avenir, ensemble*, insiste beaucoup sur l'importance des services intégrés. À la page 9 de ce rapport, l'auteur, que je connais très bien, mentionne que, pour avoir un système complet de services, il faut que les services mobiles d'intervention en cas de crise soient étendus à Edmundston, à Campbellton et à Miramichi. Cette semaine, nous avons parlé de vieux rapports et de recommandations formulées par le passé. Ce n'est qu'en janvier 2020, soit cette année, donc 11 ans plus tard, qu'a été annoncée la création d'une unité à Miramichi. Le progrès s'accomplit à un rythme bien trop lent, Monsieur le président.

Vers la fin du mandat du gouvernement précédent, un accord d'une valeur de 230 millions de dollars a été signé afin d'accroître l'accès aux services de santé mentale, aux soins aux personnes âgées et aux services de santé intégrés, mais nous savons que le gouvernement actuel aime laisser d'importants fonds fédéraux de côté ou ne pas les utiliser aux fins pour lesquelles ils étaient prévus.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Ma question pour la ministre porte sur les unités mobiles d'intervention en cas de crise dont nous disposons à l'heure actuelle. Sont-elles en service en tout temps pour s'occuper de telles situations, et non pas seulement pendant les heures annoncées, c'est-à-dire de midi à 20 h? Sont-elles disponibles aux quatre coins de la province et sont-elles intégrées aux services de police?

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Monsieur le président, je suis reconnaissante de la question et je suis aussi reconnaissante du travail qu'a accompli le père du député dans les tribunes. Je le remercie d'avoir soulevé la question.

À l'heure actuelle, les services intégrés aux services de police ne sont pas fournis partout dans la province, mais nous travaillons très fort pour corriger cette lacune, Monsieur le président. Il faut faire preuve de diligence raisonnable en ce qui a trait à la prestation d'une formation adéquate.

Je vais toutefois parler de ce qui fonctionne. Depuis deux ou trois ans, le Service de Codiac de la GRC travaille en très étroite collaboration avec l'unité mobile d'intervention en santé mentale. Ses données statistiques nous montrent l'incidence que cette collaboration a eue. Les résultats sont tellement prometteurs que nous voulons aller de l'avant avec une unité à Saint John. Par ailleurs, nous constatons effectivement que, en ce qui concerne nos collectivités autochtones, une possibilité s'offre à nous de doter nos collectivités de ces unités.

Nous devons aussi prolonger les heures pendant lesquelles les services sont fournis. Les services ne sont pas fournis en tout temps. Il demeure que, de façon réaliste, les services ne peuvent probablement pas être fournis en tout temps. Toutefois, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir afin d'évaluer à quel moment les services sont requis et de veiller à ce que les unités soient en place au bon moment. Merci, Monsieur le président.

[Original]

## PALAIS DE JUSTICE

**M<sup>me</sup> Thériault** (Caraquet, L) : Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à la ministre de la Justice.

Depuis l'élection de ce gouvernement conservateur, nous vivons, dans les régions rurales, une perte de nos acquis que je qualifierais de surnoise. Je pense à la réforme dans les soins de santé, à la tentative de fermeture de nos salles d'urgence, à la réforme en matière de développement social, au redécoupage des zones administratives et aux bureaux de



## Questions orales

Services Nouveau-Brunswick qui ne sont pas encore tous rouverts. Personne de l'autre côté n'est capable de nous dire si ces derniers vont effectivement rouvrir.

Chez nous, les gens sont inquiets au sujet des palais de justice de Tracadie et de Caraquet parce que selon certaines sources du domaine, il y aurait des pourparlers quant à la possible fermeture des palais de justice de Tracadie et de Caraquet. Alors, j'aimerais que la ministre nous valide que les palais de justice de Tracadie et de Caraquet vont demeurer ouverts.

[Traduction]

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : Pouvons-nous arrêter l'horloge?

**L'hon. M<sup>me</sup> Anderson-Mason** (Fundy—Les-Îles—Saint John-Ouest, ministre de la Justice, procureure générale, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci à la députée de la question. Il s'agit d'une question très importante.

Ce que nous avons appris tout au long de la pandémie, c'est que les divers changements que nous pouvons apporter à notre système de justice l'améliorent en fin de compte. En général, je sourcille lorsque j'entends le gouvernement le dire, mais c'est effectivement le cas du système de justice dans notre province puisque nous montrons la voie au Canada par notre façon de progresser à cet égard. Je suis extrêmement fière de dire que le système de justice n'a jamais vraiment été à l'arrêt pendant la pandémie. Nous avons effectivement poursuivi nos activités.

Nous avons constaté que la mise en oeuvre de la technologie dans l'ensemble de la province permettra bel et bien d'améliorer l'accès au système de justice. Je suis aussi extrêmement fière de dire que c'est dans notre province que sera en fait tenu le premier procès devant jury.

Toutefois, je veux aussi revenir à votre question parce que je comprends vos préoccupations à l'égard de votre circonscription et j'y suis sensible. C'est une préoccupation que je partage, d'ailleurs. Ma préoccupation, c'est que la justice règne partout dans la province, et je peux vous dire que la moindre décision que nous prendrons s'appuiera sur les faits et permettra de veiller à ce que la justice soit accessible dans toute la province.

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

### HABITATION

**M<sup>me</sup> Rogers** (Moncton-Sud, L) : Monsieur le président, le conseil municipal de Moncton parle encore des besoins en matière de logement avec services de soutien, mais son partenaire provincial demeure invisible. Le gouvernement fédéral débloque des fonds, ce que ne fait pas le gouvernement provincial.

Les problèmes d'itinérance et de pénurie de logements abordables figuraient encore cette semaine à l'ordre du jour du conseil. Quelque 23 organismes sans but lucratif, ainsi que la ville et le gouvernement fédéral, participent aux discussions pour travailler diligemment à un problème qui s'aggrave rapidement et qui s'accompagne d'autres répercussions négatives sur le plan social et personnel. La criminalité augmente, et ce, même dans la circonscription du ministre des Finances, soit celle de Moncton-Nord-Ouest, comme nous l'avons vu cette semaine aux nouvelles.

Monsieur le président, quand le ministre des Finances et la ministre du Développement social débloqueront-ils enfin une partie des 300 millions de dollars de l'entente fédérale-provinciale sur le logement qui a été signée en juillet 2018? Notre patience a des limites, tout comme le budget, lequel devra intégrer les coûts connexes liés à notre absence de la table de négociation.

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Monsieur le président, je suis très reconnaissante de la question. Vous savez, la stratégie sur le logement a peut-être été signée en 2018, mais je pense que l'ancienne ministre comprend qu'il fallait d'abord élaborer puis soumettre au gouvernement fédéral un plan d'action de trois ans. Le Nouveau-Brunswick a été la toute première province au Canada à signer une entente de trois ans avec le gouvernement fédéral.

Le projet d'habitation que la députée d'en face cherche à défendre est effectivement une excellente idée. J'ai vu la proposition à la fin de février. Cette proposition est parvenue au ministère de façon officielle à peine avant le dépôt du budget. Elle a été inscrite au budget et évaluée, et les gens concernés poursuivront les discussions avec la ville de Moncton et les promoteurs du projet, qui, à mon avis, est très prometteur. Je suis si contente que le projet ait imité Habitation NB à Saint John. Selon moi, nous pouvons contribuer à la réalisation des travaux, mais nous devons faire preuve de diligence raisonnable à cet égard. Nous devons travailler avec les parlementaires de notre côté à cet effet, et je suis ravie de le faire.

### RECRUTEMENT

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, nous continuons à recevoir des rapports indiquant que des avis de concours contiennent des exigences en matière de bilinguisme même si le poste lui-même et la composition démographique de la région ne nécessitent pas une telle exigence. Le ministre des Finances me dirait-il quelle est la proportion des avis de concours où le bilinguisme est encore exigé dans le cadre du processus de recrutement?

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : Pourriez-vous arrêter l'horloge, s'il vous plaît?

**L'hon. M. Steeves** (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président. Je remercie le député de la question. Nous accordons de l'importance à chaque personne du Nouveau-Brunswick. Nous accordons de l'importance aux droits linguistiques de chaque personne du Nouveau-Brunswick. Nous accordons de l'importance au fait que les gens ont besoin de travailler et de communiquer dans la langue de leur choix. Pour ce qui est de la question du député, je vais la prendre en note et je lui fournirai certainement le chiffre exact.

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Merci, Monsieur le président, et merci au ministre. Toutefois, il n'est pas question ici des droits linguistiques. Il est question de la réalité démographique et d'un peu de bon sens.

La deuxième question que je vais poser porte sur la collectivité de Minto, laquelle compte environ 2 400 personnes. Il y a une bibliothèque qui fait partie intégrante de cette collectivité depuis des décennies. Je crois comprendre qu'il n'a jamais été exigé que l'aide-bibliothécaire soit bilingue ; pourtant, le plus récent avis de concours pour le poste d'aide-bibliothécaire exige le bilinguisme dans le cadre de son mandat, une exigence qui a déjà fait en sorte d'exclure plusieurs personnes de la région qui voulaient postuler. Le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail me dirait-il pourquoi cette exigence inutile a été ajoutée à l'avis de concours?

**L'hon. M. Holder** (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je remercie le député de la question. Évidemment, comme le député le sait, il y a certainement des exigences réglementaires et législatives que le gouvernement doit respecter. Les critères sont établis par le service des ressources humaines, et je travaillerai avec le député d'en face et le service des ressources humaines afin de comprendre ces critères.

### PEUPLES AUTOCHTONES

**M. K. Arseneau** (Kent-Nord, V) : Monsieur le président, dans son discours du trône en novembre dernier, le gouvernement s'est engagé à créer un groupe de travail sur la vérité et la réconciliation, un groupe multipartite formé de représentants des Premières Nations et de parties prenantes, qui veillera à ce que le gouvernement rende des comptes et à ce que les ministères comprennent mieux les priorités des Premières Nations en réponse aux appels à l'action lancés par la Commission de vérité et réconciliation.

Maintenant plus que jamais, le travail du comité est d'une grande importance. Nous n'en avons plus entendu parler jusqu'à ce que le ministre de la Sécurité publique semble mentionner pendant la période des questions, la semaine dernière, que le comité s'était déjà réuni. Il s'agissait d'une idée que j'avais proposée il y a plus d'un an au ministre des Affaires autochtones à l'Assemblée législative. Le premier ministre dit que le temps est venu de passer à l'action. Ce que nous voulons, ce sont des gestes concrets. Le ministre des Affaires autochtones peut-il dire à l'Assemblée législative où en est le groupe de travail sur la vérité et la réconciliation, un groupe multipartite formé de représentants des Premières Nations et de parties prenantes?

**L'hon. M. Stewart** (Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin, ministre des Affaires autochtones, PC) : Merci, Monsieur le président. Je suis entièrement d'accord avec le député dans les tribunes. Le groupe de travail multipartite formé de représentants des Premières Nations et de parties prenantes est tout à fait unique. Je crois que, si la pandémie de COVID-19 n'avait pas eu lieu, nous nous serions probablement déjà réunis. Il a fallu du temps, car la province et les dirigeants autochtones devaient choisir minutieusement les aînés, les chefs et les personnes qui siègeraient au comité en question. Comme vous le savez, après que le comité aura siégé, il fera rapport au Comité permanent de la politique sociale. Au cours des deux semaines à venir, ou peut-être même plus tôt, nous publierons un communiqué relativement à la composition du comité ; j'ai l'impression que celui-ci se réunira cet été — absolument —, et ce sera probablement plus tôt que tard. Merci.

[Original]

### COMMUNICATIONS

**M. K. Arseneau** (Kent-Nord, V) : Monsieur le président, hier, j'ai été dégoûté par la réponse du premier ministre à la question du député de Shippagan-Lamèque-Miscou.

Le premier ministre a démontré une incompréhension totale de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick. Il nous a simplement répondu qu'il pouvait faire ce qu'il voulait, comme s'il était un simple citoyen. Or, dans la même réponse, il nous a dit qu'il est

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

le premier ministre et qu'il représente tous les gens du Nouveau-Brunswick. Eh bien, Monsieur le président, nous sommes un méchant groupe à ne pas nous sentir représentés.

Qui est-il, Monsieur le président? Le premier ministre ou Blaine de Quispamsis? La *Loi sur les langues officielles* est claire : Elle donne le droit aux gens de cette province de recevoir les services du gouvernement dans la langue officielle de leur choix. De plus, le rapport de 2018 du commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick a tranché que l'interprétation simultanée est un accommodement et non un traitement égal.

Étant donné que le ministre responsable de la Francophonie ne répondra pas à ma question, elle est pour le premier ministre : Va-t-il s'assurer qu'un comité permanent des langues officielles sera mis en place d'ici l'automne?

[Traduction]

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, comme je l'ai dit hier, nous avons tenu un sondage partout dans la province à propos de la communication pendant la crise liée à la COVID-19. Fait intéressant, les chiffres parus indiquent un taux de satisfaction de 92 % dans l'ensemble de la province. Les seules personnes qui ne sont pas satisfaites se trouvent devant moi, car leur travail consiste justement à s'opposer et à chercher des problèmes.

Nous avons aussi tenu un sondage à propos de la satisfaction des gens quant à la façon dont le gouvernement gérait la crise liée à la COVID-19, soit en travaillant avec les autres chefs, je tiens à le souligner, qui sont mes collègues. Les résultats ont aussi été à cet égard vraiment très satisfaisants et les chiffres sont très bons.

Je sais que le député dans les tribunes cherche un problème là où il n'y en a pas. Je sais qu'il mène sa carrière depuis des années en ayant recours à ce genre de tactiques pour diviser la province. Il agit ainsi depuis longtemps et il poursuit dans cette voie à la Chambre, ce qui est très regrettable puisque nous traversons une crise qui nous a éclairés sur le fait que nous étions capables de travailler ensemble.

(Exclamations.)

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : À l'ordre.

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Ce n'est pas le moment de jeter le blâme sur les uns et les autres, Monsieur le président.

### POURVOYEURS

**M. Harvey** (Carleton-Victoria, L) : Monsieur le président, le secteur des pourvoies du Nouveau-Brunswick connaît une situation financière très difficile en raison de la pandémie de COVID-19. Un total de 95 % de la clientèle de chasseurs et de pêcheurs vient de l'extérieur du Nouveau-Brunswick, et, compte tenu des restrictions imposées sur les voyages, cette clientèle ne peut pas venir au Nouveau-Brunswick. Les pourvoies du Nouveau-Brunswick sont propriétaires d'entreprise familiale de longue date, qui engagent des gens de la région et achètent des produits locaux. Ils font partie intégrante de notre patrimoine et de notre tissu culturel dans la province. Ils ont engagé beaucoup de frais directs et généraux en vue des saisons de chasse et de pêche 2020, et ils ne peuvent pas compenser leur manque à gagner en reportant à un autre moment de l'année leurs forfaits de chasse et de pêche.

Les pourvoies du Nouveau-Brunswick méritent d'être traités équitablement par le gouvernement provincial et de bénéficier d'un programme d'aide financière qui tient compte du contexte commercial unique dans lequel ils se trouvent. Quand le gouvernement provincial se portera-t-il à la défense des pourvoies du Nouveau-Brunswick et fera-t-il ce qui s'impose pour le secteur économique provincial en question, lequel est très important?

[Original]

**L'hon. M. Holland** (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, merci pour la question, et cela me fait plaisir d'y répondre à la Chambre.

[Traduction]

Le député d'en face et moi avons eu de nombreuses conversations à ce sujet. Je suis très conscient de son expérience. L'enjeu en question touche des parlementaires de tous les partis à la Chambre. Le secteur fait partie intégrante de notre industrie du plein air et de notre viabilité économique ici dans la province.

Nous nous trouvons dans une situation où, depuis la dernière année et demie, nous nous employons à montrer aux gens de la communauté concernée que, même s'ils ont été ignorés pendant longtemps, nous sommes ici pour les appuyer et pour veiller à ce qu'ils puissent faire croître cet important secteur économique. Malheureusement, la pandémie de COVID-19 a créé une situation vraiment désastreuse.

Le député d'en face a raison. Il s'agit d'un secteur unique qui subit d'importantes pressions. C'est pourquoi j'ai communiqué avec des organismes connexes, soit la SDR, le ministère du Tourisme et Opportunités Nouveau-Brunswick. J'ai parlé au député d'en face, et nous

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

voulons unir nos efforts pour trouver toutes les possibilités qui s'offrent à cet égard. J'ai même parlé de solutions créatives pour que nous puissions trouver...

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

### NORD DU NOUVEAU-BRUNSWICK

**M. Kenny** (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Merci, Monsieur le président. Les partenariats et les communications sont tellement importants pour la prospérité de la province, mais, au cours des derniers mois, il me semble que ces deux aspects ont disparu. Il n'y a aucun nouveau projet municipal. Le financement de la SDR a cessé, et il n'y a aucun projet en matière de transport. Pour empirer les choses, l'annulation du fonds de développement pour le Nord est totalement inacceptable. Aucun membre du caucus gouvernemental ne représente le Nord, et c'est pourquoi les gens sont très préoccupés.

Nous savons que la pandémie de COVID-19 n'a pas amélioré la situation. Je suis d'accord avec vous sur la question d'équilibrer le budget, mais nous devons être réalistes. Les partenariats sont importants. Il importe d'établir des partenariats avec les administrations municipales, le gouvernement fédéral et notre milieu des affaires. Nous devons faire preuve de souplesse et écouter la population. J'implore le premier ministre et le gouvernement d'établir des partenariats et de communiquer avec les gens du nord du Nouveau-Brunswick. Pourquoi mettre fin aux partenariats et les annuler? Monsieur le président, nous avons besoin de votre aide maintenant.

**L'hon. M<sup>me</sup> Anderson-Mason** (Fundy—Les-Îles—Saint John-Ouest, ministre de la Justice, procureure générale, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Je suis aussi la ministre responsable de la Société de développement régional.

Merci beaucoup, Monsieur le président, et merci au député de son excellente question. Vous savez, lorsque je suis entrée en fonction, je me rappelle la soirée où le premier ministre m'a appelée pour me dire que je serais la ministre responsable. Il m'a dit que je serais responsable du ministère appelé SDR, mais je n'avais absolument aucune idée de ce dont il parlait. Puis, le tout est devenu encore plus embrouillé lorsque je suis entrée en fonction et que j'ai constaté tous nos différents programmes. Parfois, nous ne pouvions pas aller de l'avant avec un projet, car on me disait : Cela ne fonctionne pas ; nous devons essayer un différent programme.

Il y a tous les différents fonds. Laissez-moi vous dire que nous voulons aider les gens dans le nord du Nouveau-Brunswick. Voilà pourquoi je m'engage, absolument, à ce que nous aidions ces gens en leur fournissant des programmes qui répondent à leurs besoins. Ce que je trouve le plus déroutant — et peut-être que le député de Carleton-Victoria pourrait me le confirmer —, c'est que, assez curieusement, nous pouvions aider les gens de Perth-

## Questions orales

Andover, mais nous ne pouvons pas aider ceux de Bath. Pour une raison qui n'apparaît pas clairement, les gens de Perth-Andover se trouvaient dans le Nord, mais pas les gens de Bath. Je m'attends à avoir un fonds qui aidera tout le monde des régions rurales du Nouveau-Brunswick et...

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

### RECRUTEMENT

**M. Bourque** (Kent-Sud, L) : Merci, Monsieur le président. Il a été demandé de soumettre à un examen indépendant le recrutement de Kevin Cormier à la tête du Service des bibliothèques de la province ; voici donc ma question : Compte tenu de la controverse autour de ce recrutement, pourquoi le gouvernement a-t-il rejeté l'idée de la tenue d'un examen indépendant?

**L'hon. M. Holder** (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Comme je l'ai dit à la Chambre il y a plusieurs mois, j'avais demandé au ministre des ressources humaines de procéder à un examen du Programme de gestion du talent. C'est exactement ce qui se passe. L'examen a bien évidemment été suspendu en raison de la crise liée à la COVID-19, mais il est bien en cours. J'en attends avec impatience les résultats.

**M. Bourque** (Kent-Sud, L) : Eh bien, c'est surprenant puisque nous avons vu dans les médias que les gens de l'autre côté avaient refusé la tenue d'un examen indépendant. Étant donné que l'avis de concours exigeait une maîtrise en bibliothéconomie et neuf années d'expérience, incluant la gestion et la supervision de bibliothèques, nous ne savons pas trop comment le gouvernement peut expliquer un tel paradoxe et affirmer que tout a été fait dans les règles de l'art. Comment justifions-nous par cette seule incohérence le recrutement de M. Cormier? Merci.

**L'hon. M. Holder** (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Merci, Monsieur le président. Comme je l'ai dit à maintes reprises dans cette enceinte, nous ne discutons pas de cas particuliers relatifs aux ressources humaines. Des préoccupations ont été exprimées relativement au Programme de gestion du talent, à savoir s'il était bien appliqué, et c'est pourquoi nous avons demandé un examen à cet égard. L'examen est en cours en ce moment même, et j'attends les résultats.



### GARDERIES

**M. C. Chiasson** (Victoria-La-Vallée, vice-président, L) : Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse au ministre de l'Éducation. Les propriétaires de garderie ont dû engager des dépenses additionnelles liées au fait de ne pas pouvoir se procurer de thermomètres à infrarouge et aux tâches de nettoyage additionnelles que le personnel doit accomplir. Ils ne sont remboursés d'aucune... Bon, ils sont remboursés, mais bien trop peu pour couvrir les coûts réels. Ils doivent en fait engager du personnel à temps plein pour faire le nettoyage. Ma question, je suppose, s'adresse au ministre. Fournira-t-il à nos garderies et à nos centres de la petite enfance le financement qu'il leur faut pour qu'ils puissent répondre convenablement aux besoins qui découlent de la réglementation liée à la COVID-19?

**L'hon. M. Cardy** (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je remercie le député de la question. Je comprends ses préoccupations à l'égard des centres d'éducation de la petite enfance. Au cours des derniers mois, il est devenu de plus en plus clair que les centres de la petite enfance constituaient un élément essentiel de notre infrastructure de l'éducation, soit un élément sur lequel nous comptons de plus en plus à mesure que nous composons avec la pandémie de COVID-19.

En ce qui concerne le nettoyage, je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui fournit des fonds additionnels pour chaque élève pour que les coûts supplémentaires puissent être absorbés. Nous fournissons l'appui nécessaire, écoutons les propriétaires de centre d'éducation de la petite enfance et veillons à ce qu'ils disposent des produits de nettoyage dont ils ont besoin pour protéger notre ressource la plus précieuse, c'est-à-dire nos jeunes. Nous sommes intervenus dès le début.

En outre, je suis vraiment reconnaissant de l'appui que nous apportent les gens d'en face pendant que nous travaillons ensemble par l'intermédiaire du comité sur la COVID-19 et d'autres mécanismes afin de faire face à la pandémie grâce à des plans intégrés qui tiennent compte des données scientifiques relatives aux questions telles que l'hygiène dans les centres d'éducation de la petite enfance, comme ce sera aussi le cas pour nos écoles à l'automne. Nous sommes intervenus et nous interviendrons afin d'apporter notre aide.

J'espère que tout le monde passera un bel été. Luttons contre la pandémie et revenons à l'automne prêts à faire...

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : La période des questions est terminée.